



Communiqué

Suppression de l'Inspection générale : un pas de plus vers l'assujettissement de l'École

8 octobre 2021

L'APPEP a appris que le projet présidentiel de supprimer l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), à l'instar des corps d'inspection des autres ministères, doit s'appliquer en 2023.

Si elle était imposée, une telle suppression bafouerait le principe constitutionnel de neutralité de l'État, qui exige que l'action de l'administration soit contrôlée par des corps indépendants. Elle saperait, du même coup, les bases de l'enseignement laïque, lui aussi garanti par la Constitution. Enfin, elle sonnerait définitivement le glas de la liberté pédagogique des professeurs, condition de toute instruction véritable.

La mise en extinction du corps des IGÉSR n'implique pas, en elle-même, la disparition de ses missions de contrôle, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'appui et de conseil. Mais la dévolution de ces missions à des personnalités choisies de manière discrétionnaire par le pouvoir exécutif, et directement dépendantes du ministre, aurait pour conséquence d'assujettir l'École de la République au pouvoir politique du moment et, à travers lui, aux pouvoirs économiques et religieux.

Ce nouvel état du droit achèverait la disparition d'une autorité intellectuelle et indépendante, contrepoids nécessaire au pouvoir politique, et garante de la continuité des principes de l'École de la République, particulièrement de la transmission des connaissances disciplinaires.

L'APPEP attend aujourd'hui de l'IGÉSR qu'elle garantisse un fonctionnement paisible des établissements scolaires, déliés de toute emprise et affranchis de toute mainmise – qu'elles soient politiques, économiques ou religieuses. Elle attend plus particulièrement du groupe de philosophie de l'Inspection générale qu'il garantisse un enseignement de la philosophie libre, patient et serein — à l'abri de toutes les pressions.

Avec la suppression de l'IGÉSR, ces attentes légitimes n'auraient plus l'occasion d'être satisfaites ou déçues : elles seraient tout simplement vaines, car privées de toute valeur légale et réglementaire.

L'APPEP s'oppose donc avec la plus grande vigueur à un projet qui détruit les fondements de l'École de la République et rendra plus difficile encore le travail des professeurs.